

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327032-DE
Reçu le 08/04/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019**

N° DEL 2019.03.27/032

Thème : FINANCES 9

Objet : Subvention
municipale 2019 à
l'Office de tourisme
intercommunal de
serre-chevalier vallée
Briançon-Avenant n°4 à
la convention
d'objectifs 2017-2019.

Convocation :

Date : 21/03/2019

Affichage : 21/03/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le **mercredi 27 mars 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient représentés :

POYAU Aurélie donne pouvoir à GUIGLI Catherine ;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain ;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
ARMAND Émilie donne pouvoir à MUHLACH Catherine ;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro ;

Absents excusés :

POYAU Aurélie, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Pascale BRUNET

Vu la délibération n° DEL 2017.01.25/017 du 25 janvier 2017 portant convention d'objectifs et de financement 2017-2019 ;

Vu la délibération n° DEL 2018.12.19/185 du 19 décembre 2018 portant avance sur subvention municipale 2019 à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon ;

Considérant que, par délibération n° DEL 2018.12.19/185 du 19 décembre 2018, comme chaque année dans l'attente du vote du budget primitif et pour permettre la couverture des charges du premier trimestre, notamment celles relatives à la rémunération des agents, le conseil municipal de Briançon a décidé d'accorder à l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon une avance sur subvention 2019 d'un montant de 150 000,00 € ;

Considérant que la convention d'objectifs et de financement 2017-2019 passée entre les communes de Le Monétier les Bains, La Salle les Alpes, Saint Chaffrey et Briançon d'une part et l'OTISC d'autre part prévoit dans son article 3-2 que la subvention globale fait chaque année l'objet d'un avenant à la convention destiné à en fixer le montant et la répartition.

Considérant que l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de financement qui sera signé entre la commune de Briançon et l'OTISC est joint à la présente délibération ;

Considérant que l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon a souhaité une participation financière des 4 communes – Le Monétier les Bains, La Salle les Alpes, Saint Chaffrey et Briançon, selon un mode de calcul basé sur différents indicateurs;

Ainsi, à partir de 2019, le montant de la subvention versée par les 4 communes à l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon prendra en compte les critères suivants :

- Le potentiel fiscal ;
- La population DGF ;
- La capacité d'hébergement de la population non permanente ;
- Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic).

Ce nouveau mode de calcul, jugé plus équitable car établi sur la base de critères communs, se traduit par une augmentation de la participation financière de la commune de Briançon de 17,00 % soit 165 299,25 € par rapport à 2018.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention de 1 138 299,25 € à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon au titre de la subvention de fonctionnement versée par la commune de Briançon pour l'année 2019;
- D'approuver les termes de l'avenant N°4 à la convention d'objectifs et de financement 2017-2019.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2019 en section de fonctionnement

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327032-DE
Reçu le 08/04/2019

- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 1 (PEYTHIEU Éric)

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES 9 DEL 2019.03.27/032

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services

Eric DUBOIS

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327032-DE
Reçu le 08/04/2019

Blank lined area for document content.

pour le Maire et
le Directeur général
Eric DUBOIS

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327032-DE
Reçu le 08/04/2019



CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2019
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
FINANCES 9 N° DEL 2019.03.27/032

**AVENANT N°4 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE FINANCEMENT 2017-2019
ENTRE LES COMMUNES DE BRIANÇON, LE
MONÉTIER LES BAINS, LA SALLE LES ALPES,
SAINT CHAFFREY ET L'OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL DE SERRE-CHEVALIER
VALLÉE BRIANÇON**

VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2019

ENTRE

La **commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, **Monsieur Gérard FROMM**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n° DEL 2019.03.27/032 du 27 mars 2019.

Ci-après désignée : la « **collectivité** ».

D'UNE PART,

ET

L'**Établissement public industriel et commercial « Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Briançon »**, Centre commercial de Prélong - 05240 La Salle les Alpes, représenté par son directeur **Yannick MOREDDU**, dûment habilitée à signer la convention.

ci-après dénommé l'**OTISC**,

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Vu la délibération n° DEL 2017.01.25/017 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement 2017-2019 avec l'office de tourisme intercommunal de Serre Chevalier vallée Briançon et les communes de Saint Chaffrey, Le Monétier les Bains, La Salle les Alpes ;

Vu la délibération n° DEL 2017.03.15/045 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2019 portant versement de la subvention municipale 2017 à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon ;

Vu la délibération n° DEL 2017.03.15/045 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2017-2019 portant versement à titre exceptionnel, à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon d'une subvention d'un montant de 7500,00 € au titre la participation à la navette Modane ;

Vu la délibération n° DEL 2018.03.21/033 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs 2017-2019 portant versement de la subvention municipale 2018 à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon ;

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327032-DE
Reçu le 08/04/2019

Considérant qu'il est précisé dans l'article 3.2 de la convention d'objectifs et de financement 2017-2019 signée avec l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon que chaque année la subvention fait l'objet d'un avenant à la convention destiné à en fixer le montant et la répartition ;

CECI EXPOSÉ IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°4 a pour objet de fixer le montant de la subvention versée par la commune de Briançon à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon, au titre de l'année 2019 à UN MILLION CENT TRENTE-HUIT MILLES DEUX CENTS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS ET VINGT-CINQ CENTIMES (1 138 299,25 €)

Fait en DEUX (2) exemplaire original, à Briançon, le

Le directeur de l'OTISC,
Yannick MOREDDU.

Le Maire de Briançon,
Gérard FROMM.